

Abonnement mensuel ⁽²⁾	Use & Pay	2 GB	10 GB	20 GB	40 GB	60 GB	100 GB
Avec engagement d'un mois ⁽²⁾	0,00 €	8,54 €	15,38 €	25,63 €	34,18 €	51,27 €	85,46 €

Communications incluses dans l'abonnement ⁽⁴⁾

TRAFIC DATA ⁽⁴⁾							
Au Luxembourg, en Europe et aux USA ⁽⁴⁾	-	2 GB	10 GB	20 GB	40 GB	60 GB	100 GB
Réduction de la vitesse au-delà du volume inclus	Vitesse réduite à 128 Kb/s (downlink & uplink) après consommation du volume inclus, consommations facturées au tarif hors forfait.						

Communications Data hors forfait

Prix d'un mégabyte (MB) de données transmises ou reçues en national	0,05 €
---	--------

Autres communications hors forfait

Envoi d'un SMS en national et vers zone 1 ⁽⁵⁾	0,06 €
Envoi d'un SMS vers zones 2 & 3 ⁽⁵⁾	0,08 €

Rythmes de facturation des communications incluses dans l'abonnement

Trafic data	Par KB
-------------	--------

- (1) Le taux de TVA applicable au jour de la dernière mise à jour du Plan tarifaire est de 17%.
- (2) Le tarif applicable pour le mois de la souscription est calculé au prorata du nombre de jours restant à courir entre le jour de la souscription et le dernier jour du mois concerné. Le traitement de la résiliation se fera conformément aux délais spécifiés dans les Conditions Générales de Vente / Conditions particulières Téléphonie Mobile et le dernier jour du mois concerné.
- (3) Les appels Voix et les MMS ne sont pas possibles avec les offres Data To Go. L'envoi de SMS est possible avec les offres Data To Go.
- (4) Trafic data : communications de données réalisées à partir d'un réseau mobile. 1 MB = 1024 KB. Le débit peut être influencé par différents facteurs. De plus amples détails concernant les débits peuvent être trouvés dans le Document Net Neutralité. Comme le prévoit la réglementation européenne, POST applique une politique de consommation en Europe correspondant au minimum au volume total inclus dans l'offre sans surcharge.
Le terme « Europe » fait référence à la zone 1 de la liste reprise à la section Tarifs internationaux et Roaming.
- (5) Dans le cas d'envoi d'un message SMS à plusieurs destinataires, un SMS selon le cas sera facturé pour chaque destinataire. La réception de SMS est gratuite depuis le réseau mobile POST ou depuis un réseau mobile étranger.

Options supplémentaires (6)		En € HTVA
Forfait bloqué (7)		1,71 €/mois
Option Phone sur 12 ou 24 mois		de 5 à 55 €/mois
Garantie + (13)	S : Panne mécanique, vol, jusqu'à 25 % de remise pour perte et dommage	3,42 €/mois
	M : Panne mécanique, vol, jusqu'à 35 % de remise pour perte et dommage	6,84 €/mois
	L : Panne mécanique, vol, jusqu'à 50 % de remise pour perte et dommage	8,55 €/mois

ExtraVolume (8)(10) En souscrivant à un ExtraVolume, le client peut bénéficier d'un volume Mobile Internet en Europe, USA, en zone Business ou en zone Voyager pour le mois en cours.

Consommation	Zone	Volume	Commande par SMS au 64000, envoyez :	Prix HTVA
Data (4)	EU, USA (9)	20GB	EXTRAEUUS20	17,09 €
	Business S	500 MB	DATABUS500	75 €
	Business L	1GB	DATABUS1000	100 €
	Voyager S	100MB	DATAVOY100	80 €
	Voyager L	500 MB	DATAVOY500	300 €

Adjust (11) En souscrivant à une option Adjust, le client peut ensuite passer automatiquement sur différents paliers de consommation.

Option mensuelle	Data (4)	Prix						
		1 €/mois						
Paliers Adjust Data (4)								
Zone 1 : EU + USA	1 GB	2 GB	5 GB	10 GB				
	4,10 €	6,14 €	8,19 €	11,26 €				
Zone Business & Voyager	100 MB	300MB	500MB	1GB	2GB	3GB	4GB	5GB
Business	20 €	40 €	50 €	90 €	165 €	215 €	275 €	305 €
Voyager	65 €	175 €	275 €	500 €	800 €	1 000 €	1 145 €	1 230 €

Frais Administratifs	En € HTVA
Réception du détail des communications par courrier	1,71 € / mois / facture
Réception de facture par e-mail	Gratuite
Frais administratifs pour retard de paiement (12)	21,36 €

- (6) Options souscrites pour une durée minimale d'un mois reconduite tacitement jusqu'au prochain terme du contrat (sauf option Phone souscrite pour 12 ou 24 mois). La résiliation d'une option ne sera effective qu'à la fin d'un délai de 24h à réception par POST Telecom S.A. d'une telle demande via l'application mobile ou tout autre moyen de vente à distance électronique ou via courrier de résiliation adressé par le client.
- (7) Avec l'option Forfait Bloqué, au-delà des volumes inclus dans votre abonnement, les communications sont bloquées. Le blocage est fait par type d'usage, cela signifie qu'après consommation du volume Data inclus, les consommations Data sont bloquées. L'option ExtraVolume pour le mois en cours n'est pas bloquée avec une option Forfait bloqué ou Adjust, mais ne pourra être commandée que via MyPost avec paiement par carte de crédit.
- (8) ExtraVolume : service que le client peut souscrire afin de bénéficier d'un volume Data en Europe supplémentaire après consommation du volume Data inclus dans la Formule Tarifaire. Le volume alloué au titre du produit ExtraVolume souscrit doit être consommé endéans la période commençant à courir le jour de sa souscription et terminant le dernier jour du mois civil au cours duquel il a été souscrit ; le reliquat non consommé durant cette période n'est pas reportable. Le prix du produit ExtraVolume est payable intégralement à la souscription, indépendamment du nombre effectif de jours restants à courir jusqu'à la fin du mois civil de sa souscription. L'option ExtraVolume pour le mois en cours n'est pas bloquée avec une option Forfait bloqué ou Adjust, mais ne pourra être commandée que via MyPost avec paiement par carte de crédit.
- (9) ExtraVolume 20 GB n'est pas disponible pour les offres Data To Go PAYU et Datat To Go 2GB.
- (10) Le client peut souscrire à une option par SMS au 64000 ou via MyPost, qui lui permet aussi de suivre sa consommation. Il est possible de souscrire à des options de même catégorie ou de catégories différentes en simultanément. Le client est notifié par SMS pour la souscription et le suivi de la consommation des options (100%).
- (11) Adjust : L'option Adjust permettra de passer sur les paliers de consommation dans les zones Business et Voyager directement en arrivant sur le territoire. Une notification 100% sera envoyée lorsque le client atteint la limite d'un palier et passera directement sur le suivant. Il n'est pas possible de bloquer la consommation à un certain palier. Une fois le dernier palier consommé, le client sera facturé au tarif hors forfait indiqué pour la zone, ou pourra souscrire à un Extravolume pour la zone.
- (12) Les frais administratifs pour retard de paiement s'appliquent lorsque POST effectue un blocage total de la ligne, soit après deux notifications et un blocage partiel de la ligne. Les frais s'appliquent une fois par compte client et par action de blocage total. Un compte client correspond à une facture et peut regrouper plusieurs abonnements.
- (13) L'option Garantie + est souscrite pour une durée d'un mois reconduite tacitement jusqu'au prochain terme du contrat. La résiliation de l'option Garantie + ne sera effective qu'à la fin du mois de réception par POST Telecom S.A. du courrier de résiliation adressé par le client. Voir conditions particulières applicables à Garantie + sur www.post.lu/conditions.

Services de prévention de surconsommation

Un (1) SMS d'information est envoyé après consommation de 80 % et 100% du volume forfaitaire mensuel souscrit.

Un (1) SMS d'information est envoyé après consommation de 80% et 100% d'un Extra Volume.

Un (1) SMS d'information est envoyé après consommation de 100% d'un palier de l'option Adjust

POST Telecom prend des mesures raisonnables pour assurer l'envoi de SMS d'alertes de consommation, sans toutefois garantir leur réception par le Client, notamment dans les cas suivants (liste non-exhaustive): défaillance technique lors de la transmission des SMS imputable à un tiers, défaillance technique du téléphone ou autre terminal mobile, de la carte SIM et/ou de ses accessoires, indisponibilité du téléphone mobile sans couverture réseau et/ou éteint. POST Telecom ne peut en outre être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation des réseaux, en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par des contraintes techniques imposées à l'opérateur par les autorités compétentes, ni en cas de perturbations et d'interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunications fournis par le ou les exploitants des réseaux auxquels sont affiliés les services de POST Telecom.

Services de prévention de surconsommation Data National et Roaming non-sollicitée

Un plafond de 50 € HTVA est appliqué par défaut pour les communications Data pour tous nos clients. Ce mécanisme vise à protéger les consommateurs de consommation Data non-sollicitée et de maîtriser au mieux leurs dépenses. Vous pouvez gérer ce mécanisme de prévention et, le cas échéant, le modifier par simple envoi d'un SMS ; consultez www.post.lu/conditions pour de plus amples renseignements.

Prévention d'utilisation permanente des services de communications en itinérance

Conformément à la réglementation européenne en vigueur et afin d'éviter une utilisation permanente des services de communications en itinérance, POST est susceptible de contrôler la consommation du service de communication mobile faite par le consommateur. A cette fin, POST peut vérifier, sur une période minimale de 4 mois consécutifs, si la consommation de minutes, de SMS et/ou de données internet exprimées en MB en roaming dans tous les pays de la zone 1 telle que décrite dans la section «Tarifs internationaux et roaming» est plus importante que la consommation de minutes, de SMS et/ou de données internet exprimées en MB en national. Un tel contrôle est sujet à l'art. 11 des Conditions Générales de Vente de POST Telecom S.A. relatif à la protection des données personnelles.

Est considérée comme abusive toute situation où la présence et la consommation du service de communication mobile en roaming sont plus importantes (i.e. plus de 50 %) que la présence sur le territoire luxembourgeois et la consommation du service de communication mobile en national. Afin de déterminer ces proportions, POST peut procéder à un décomptage de toutes les unités de minutes, de SMS et/ou de données internet exprimées en MB consommées par le client ainsi que du nombre de jours passés en UE et au Luxembourg (15).

Lorsqu'un risque d'abus sur un type d'appel (appels sortants, SMS envoyés, internet mobile) est détecté, POST peut demander au client de clarifier sa situation en fournissant une preuve de lien stable avec le Luxembourg (14). Au cas où aucune réponse n'est fournie par le client endéans deux semaines, POST se réserve le droit d'appliquer une surcharge à toute unité de type d'appel consommée en itinérance (minute d'appels sortants, SMS envoyés ou MB d'Internet mobile) telle que définie par la réglementation européenne. L'application de la surcharge commence dès écoulement des deux semaines pendant lesquelles le client peut clarifier sa situation et prendra fin lorsque la consommation répond à nouveau aux critères d'une consommation non-abusive. Il convient de noter que cette procédure peut être applicable à plusieurs types d'appels simultanément, pour lesquels un risque d'abus a été détecté.

Service supplémentaire

Avec MyPost, contrôlez gratuitement votre consommation Internet et gérez vos options SCUBIDO, où et quand vous voulez, en toute simplicité. Plus d'informations sur www.post.lu/fr/particuliers/mobile/mypost.

(14) Chaque jour où une connexion au réseau national est enregistrée est compté comme un jour de présence nationale de ce client

(15) Conformément à la réglementation européenne en vigueur, on entend par «lien stable avec le Luxembourg», une présence sur le territoire de ce dernier, résultant d'un emploi non temporaire et à temps complet, y compris celui des travailleurs frontaliers, de relations contractuelles durables impliquant un degré équivalent de présence physique d'un travailleur indépendant, de la participation à des cycles d'études réguliers à temps complet ou d'autres situations, telles que celle des travailleurs détachés ou des retraités, lorsqu'elles impliquent un degré équivalent de présence sur le territoire. Afin de prouver son lien stable, le client peut fournir un certificat de travail, un certificat de scolarité, ou bien un certificat de résidence.

Zones	
Zone 1 EU et USA	Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (Canaries, Ceuta et Melilla incluses), Estonie, Finlande (Aland inclus), France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe (et Saint-Martin), Guyane française, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Martinique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (Açores et Madère inclus), République Tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, USA, Vatican City
Zone 2 Business	Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Bahrein, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Canada, Cap-Vert, Chine, Corée du Sud, Egypte, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kosovo, Macao, Macédoine, Malaisie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Qatar, République Dominicaine, Russie, Serbie, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Ukraine
Zone 3 Voyager	Afghanistan, Antilles néerlandaises, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Biélorussie, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Georgie, Ghana, Guatemala, Honduras, îles Caïmans, Îles Féroé, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Laos, Mali, Maurice, Moldavie, Mongolie, Mozambique, Myanmar-Birmanie, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Porto Rico, Salvador, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Trinidad et Tobago, Tunisie, Vietnam
Zone 4 Rest of World	Autres pays du monde

International & Roaming				
	International		Roaming	
	Du Luxembourg vers une des zones		Depuis l'une des zones	
		SMS ⁽⁵⁾	Data (par MB)	SMS émis ⁽⁵⁾ (par message)
Zone 1		0,06 €	0,05 €	0,06 €
Zone 2		0,25 €	0,85 €	0,25 €
Zone 3		0,42 €	1,27 €	0,42 €
Zone 4		0,42 €	8,53 €	0,42 €
Zones Satellites / Maritime ⁽¹⁶⁾		0,0854 €	9,8291 €	0,9829 €

Rythme de facturation	
Data	Zone 1 : 1 KB Zone 2 & Zone 3 : 50 KB Satellite / maritime : 50 KB

(16) Inmarsat, Emsat, Iridium (17 et 18), Mariticom, OnAir et autres satellites (ferries et croiseurs inclus)
Le règlement 2012/531 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union s'applique aux services mobiles fournis par le biais de réseaux terrestres et ne couvre pas les réseaux satellitaires. Votre mobile se connecte automatiquement au réseau émettant le signal le plus fort et donc potentiellement à un réseau satellitaire malgré une éventuelle proximité de terres continentales. L'utilisation d'un réseau satellitaire est signalée sur votre mobile par la mention «Cellular at Sea».